

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 13 juin 1967.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission spéciale (1) chargée d'examiner le projet de loi, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social (URGENCE DÉCLARÉE),

Par M. Jean FILIPPI,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 14 juin 1967. (Compte rendu intégral de la 2^e séance du Sénat du 13 juin 1967, page 645, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Roger Menu, *président* ; Alex Roubert, Marc Pauzet, *vice-présidents* ; Marcel Champeix, *secrétaire* ; Jean Filippi, *rapporteur* ; Hubert d'Andigné, André Armengaud, Raymond Bossus, Louis Courroy, Etienne Dailly, André Dulin, André Fosset, Lucien Grand, René Jager, Marcel Lambert, Georges Lamousse, Pierre Marcihacy, Jacques Masteau, Léon Messaud, Geoffroy de Montalembert, Lucien De Montigny, André Plait, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 174, 182 et in-8° 17.
Commission mixte paritaire : 276.
2^e lecture : 267, 280 et in-8° 25.

Sénat : 1^{re} lecture : 254, 271 et in-8° 116 (1966-1967).
Commission mixte paritaire : 286 (1966-1967).
2^e lecture : 297 (1966-1967).